



CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL

SÉANCE DU 26 JANVIER 2017 (N°1 – 2017)

L'année deux mille dix sept, le vingt six janvier à 20h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Maire.

Présents ; Mme BOUCHET-BELLECOURT Sylvie (Maire), Mme BERTHOLIER Sophie, Mme DELAMAIN Claudine, Mme DE MONTALEMBERT Anne, Mme GUEGADEN Florbela, Mme HIRAUX Chantal, M. BATTAGLIA Pierre, M. BAEGERT Philippe, M. BERRIÉ Jean-Pierre, M. FAGES Olivier, M. GOURÉ Claude, M. LEFEVRE Olivier, M. LEMIRE Philippe, M. MOREL Jean-Charles, M. PETIT Jean-Marie, M. POTTIER Daniel, M. TISSIER Michel, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BARRÉ Anne (donne pouvoir à M. LEMIRE), Mme HEURTIN Jocelyne, Mme PERNIN Stéphanie (donne pouvoir à M. BATTAGLIA Pierre), M. BOULET Frédéric (donne pouvoir à Mme GUEGADEN Florbela), M. BORDESSOULLES Benoit, M. GOURMELON Alain (donne pouvoir à Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie).

M. MOREL Jean-Charles est nommé Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2016.
- 2°) Demande de subvention pour l'aménagement de la Place du Clos auprès de la DETR.
- 3°) Demande de subvention pour l'aménagement de la Place du Clos dans le cadre du CID.
- 4°) Demande de subvention pour l'aménagement de la Place du Clos dans le cadre de la réserve parlementaire.
- 5°) Création d'une police inter-municipale.
- 6°) Sous-location des baux de la Maison de santé.
- 7°) Informations du Maire.
- 8°) Questions diverses.



1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2016.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

2. Demande de subvention pour l'aménagement de la Place du Clos auprès de la DETR.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux sont prévus au budget communal 2017 concernant l'aménagement de la Place du Clos.

Madame le Maire propose de solliciter une demande de subvention auprès des services de l'État au titre de la DETR 2017 afin d'obtenir une partie des crédits nécessaires à cet aménagement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Approuve les travaux proposés pour les dossiers susnommés,
- Autorise Madame le Maire à solliciter la demande de subvention auprès des services de l'État au titre de la DETR 2017,
- S'engage à maintenir la destination de l'équipement financé pendant au moins 15 ans,
- S'engage à prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien et le gardiennage de ces installations,
- S'engage à ne pas dépasser 80% des subventions publiques,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les notifications de subventions.

3. Demande de subvention pour l'aménagement de la Place du Clos dans le cadre du C.I.D.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux sont prévus au budget communal 2017 concernant l'aménagement de la Place du Clos.

Madame le Maire précise qu'une délibération est nécessaire de la part du Conseil Municipal pour solliciter une subvention C.I.D. auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne pour ce dossier. Cette subvention pourrait atteindre 8,59% du montant T.T.C. des travaux, soit un maximum de 77 136.20 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Approuve les travaux proposés pour les dossiers susnommés,
 - Autorise le Maire à solliciter des demandes de subventions d'équipement auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne dans le cadre du C.I.D.,
 - S'engage à maintenir la destination de l'équipement financé pendant au moins 15 ans,
 - S'engage à prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien et le gardiennage de ces installations,
 - S'engage à ne pas dépasser 80% des subventions publiques,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les notifications de subventions.

M. TISSIER Michel demande si les frais d'architecte sont compris dans le calcul des subventions. Madame le Maire lui répond que ces frais n'ont pas été retenus.

4. Demande de subvention pour l'aménagement de la Place du Clos dans le cadre de la réserve parlementaire.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux sont prévus au budget communal 2017 concernant l'aménagement de la Place du Clos.

Madame le Maire précise qu'une délibération est nécessaire de la part du Conseil Municipal pour solliciter une subvention au titre du concours de la Réserve Parlementaire afin d'obtenir une partie des crédits nécessaires à la réalisation des travaux auprès de Madame Anne CHAIN-LARCHE, Sénatrice de Seine et Marne et de Madame Valérie LACROUTE, Députée de Seine et Marne.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux proposés pour les dossiers susnommés,
- Autorise Madame le Maire à solliciter la demande de subvention auprès de Madame Anne CHAIN-LARCHE et de Madame Valérie LACROUTE,
- S'engage à maintenir la destination de l'équipement financé pendant au moins 15 ans,
- S'engage à prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien et le gardiennage de ces installations,

- S'engage à ne pas dépasser 80% des subventions publiques,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les notifications de subventions.

Madame le Maire signale que les communes sinistrées suite aux inondations sont prioritaires pour cette subvention. Elle ajoute qu'elle espère qu'il restera un fond de trésorerie pour la demande de la commune.

Elle ajoute qu'elle a aussi rendez-vous le 15 février avec des représentants du Conseil Régional pour exposer le projet de la place du Clos. Les subventions varient de 0 à 50 %. M. TISSIER Michel s'interroge sur le fait de n'avoir que 8,59% du montant H.T. des travaux en subvention acquise. Madame le Maire lui répond que la subvention de l'état pourrait représenter 20% du montant des travaux, sans pouvoir excéder 149000 euros. Par ailleurs une demande de subvention auprès du CNDS n'est pas encore réalisée.

5. Création d'une police inter-municipale.

Madame le Maire propose d'établir une police inter-municipale avec les communes de Vulaines-sur-Seine et Samoreau. Il est nécessaire pour cela de l'autoriser à signer une convention de mutualisation entre les trois communes, dont un exemplaire a été transmis pour information à chaque membre du conseil Municipal.

Madame le Maire ajoute que plusieurs élus ont demandé la modification de la dernière ligne de cette convention, et propose de la remplacer par la formule suivante : « Tout modification de la présente convention devra être validée par les trois Conseils Municipaux ».

Mme BERTHOLIER Sophie demande s'il y a bien deux lieux dans cette convention, et si la gare en fait partie. Madame le Maire répond qu'il n'y avait que la gare au début des tractations entre les maires des trois communes. Puis le Maire de Vulaines a souhaité qu'il ne reste que celui de Vulaines. Les Maires de Samoreau et d'Héricy ont été contre. Après discussions, les deux sites ont été retenus, ce qui impliquera un nouveau passage en conseil de cette convention pour Vulaines. Le loyer sera égal à environ 2500 euros par an. Madame le Maire ajoute qu'il n'y aura pas l'embauche d'un chef de poste sans cette convention. Mme BERTHOLIER Sophie demande comment se répartissent les charges. Mme le Maire répond qu'un tiers du temps du chef de poste sera consacré à l'administratif. Les policiers travailleront en binôme pour les contrôles de vitesse. Le salaire supplémentaire sera réparti entre les trois communes. M. LEFEVRE Olivier demande si cette police sera armée. Madame le Maire lui répond positivement, sachant que le policier de Vulaines est déjà armé, et que les demandes sont faites pour ceux d'Héricy et de Samoreau. Madame BERTHOLIER Sophie demande quand aura lieu la création de cette police inter-municipale. Madame le Maire lui répond qu'elle devrait voir le jour courant mars 2017. M. LEFEVRE Olivier demande ce qu'en pense notre policier. Madame le Maire lui répond qu'il a l'habitude de travailler seul, et que cela sera donc compliqué pour lui.

Vu le Code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 512-1, L511-4, R512-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de renforcer le service rendu par la police municipale des communes d'Héricy, Samoreau et Vulaines-sur-Seine,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Décide la mise en commun des agents de police municipaux des communes d'Héricy, Samoreau et Vulaines-sur-Seine et de leurs équipements dans les conditions prévues par le Code de sécurité intérieure,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mutualisation modifiée.

6. Sous-location des baux de la Maison de santé.

Madame le Maire expose la demande du Docteur BLONDY concernant la possibilité de sous-louer les locaux qui lui sont affectés.

Considérant qu'une autorisation donnée à un des professionnels de cet établissement pourrait créer un précédent, et pourrait permettre à d'autre personne de réaliser la même demande,

Considérant qu'une maison à vocation médicale n'est pas un lieu propice à des sous-locations, qui engendrerait une complexité des plannings pour les prises de rendez-vous pour les habitants de la commune,

Considérant que la première vocation de la création de cette maison de santé était d'avoir la possibilité d'accueillir des médecins, afin de satisfaire une des priorités des héricéen(ne)s,

Mme DELAMAIN Claudine demande quelle est la personne qui souhaiterait louer les locaux. Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une psychologue de Samoreau. M. TISSIER Michel demande si le bail établi est clair au sujet des locations possibles. Madame le Maire répond qu'il est mentionné que le Maire peut ou non accepter la demande de sous-location. Elle a préféré que ce soit l'ensemble des membres du Conseil qui se prononce sur ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal refuse la sous-location des locaux de la Maison de Santé à l'unanimité des membres présents. De plus, l'interdiction de sous-louer les locaux sera mentionnée dans les prochains baux.

7. Information du Maire.

- Bilan du mi-mandat le samedi 25 mars 2017 à 11 heures salle de l'Orangerie.
- Inauguration du premier étage de la salle du Clos le 18 mars 2017 à 11h00 en présence de Madame la Députée.
- Un logement d'urgence sera réservé dans la cours des Communs, à la Place du catéchisme.
- Repas des anciens le 19 mars 2017.
- Le premier Conseil de la Communauté d'agglomération aura lieu le vendredi 27 janvier. L'élection du Président est inscrite à l'ordre du jour. Madame le Maire et M. PETIT Jean-Marie voteront pour M. GOUHOURY Pascal.
- Une convention avec le lycée de Fontaineroux est en cours de réalisation pour faire réaliser des travaux d'intérêts généraux aux élèves traduits en conseil de discipline, en remplacement d'une exclusion de ce lycée. La durée de travail maximum sera de 20 heures par semaines, répartis sur quatre jours. Monsieur Morel Jean-Charles demande à ce que les travaux en question soient bien adaptés aux âges des élèves concernès (charges physiques par exemple). Il lui est répondu que la vigilance sera apportée sur ce point.
- Une présentation du projet de l'aménagement de la place du Clos aura lieu le 30 janvier 2017 à 20h30 pour les membres du conseil municipal et les présidents des associations.

8. Questions diverses.

M. LEFEVRE Olivier s'étonne que le sujet concernant le Conseil des sages ne soit pas évoqué. Madame le Maire répond que les membres de ce conseil ont démissionné car ils se considéraient plus comme un second conseil municipal. Ils souhaitaient travailler sur les sujets qui les intéressaient. M. TISSIER Michel se demande si ce type de conseil n'atteint pas ses limites du point de vue de la taille du village. M. LEFEVRE Olivier ajoute qu'on ne peut pas écouter tous les avis de toutes les commissions pour

prendre une décision. M. MOREL Jean-Charles fait lecture d'un courrier qu'il a reçu de l'ex Conseil des sages, qui demande que celui-ci soit annexé au compte-rendu du Conseil. Dans ce courrier est mentionnée la démission de l'ensemble des membres de ce Conseil. Madame le Maire lui répond que ce courrier sera joint au compte-rendu lorsqu'il sera signé par l'ensemble des ex-membres de ce conseil. Monsieur Morel Jean-Charles prend acte de cette demande qu'il est en mesure de comprendre et contactera dès le 29/01 les personnes concernées. M. TISSIER Michel demande qu'un cadre soit fixé en ce qui concerne les actions à réaliser par ce type de conseil. Mme BERTHOLIER Sophie demande quels ont été les principaux sujets donnés à ce conseil des sages. Madame le Maire répond qu'il a traité le cimetière, le domaine public. Elle ajoute que les membres voulaient être dans toutes les commissions, alors que le Conseil des Sages est un organe consultatif et non décisionnaire, ce qui mal été compris par ses anciens membres. Une tentative de reconstruction de ce conseil sera tentée. M. TISSIER Michel demande si un conseil des jeunes sera créé. Madame le Maire répond qu'elle n'a reçu que deux candidatures à ce jour.

Mme BERTHOLIER Sophie s'interroge sur la future utilisation des salles du premier étage de la salle du Clos. Madame le Maire répond que les quatre salles seront dédiées aux professeurs de musique de l'ALC, une de ces salles étant plus grande, elle pourra, le cas échéant, servir de salle de réunion ou être prêtée à d'autres associations, en fonction du planning qui reste à établir. Mme BERTHOLIER Sophie demande s'il y aura un ascenseur. Madame le Maire répond que cet ascenseur est en commande, mais elle ajoute qu'il ne sera certainement pas posé le jour de l'inauguration, car les délais de livraison sont très longs.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le secrétaire de séance,

Jean-Charles MOREL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JCM'.

Madame le Maire,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

